AVIS DE PUBLICATION :
Version *préliminaire* des règles de procédure et version *préliminaire* des directives de NI standard

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) a publié la version *préliminaire* des Règles de procédure et la version *préliminaire* des Directives de Notice d'impact (NI) pour consultation, conformément à l'article 12.2.23 de *l'Accord sur le Nunavut* et à l'article 38 de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut (LATEPNu)*. Les deux documents sont offerts en anglais, en langue inuktitute, en langue inuinnaqtun et en français sur le registre public de la CNER au **www.nirb.ca/rules-of-procedure**.

Les personnes intéressées, y compris les particuliers, les sociétés, les organismes et les instances réglementaires sont invités à déposer des commentaires par écrit auprès de la Commission le ou avant le **15 mars 2019**.

La version *préliminaire* des Règles de procédure s'appliquera aux procédures de la CNER, y compris aux audiences publiques. La version *préliminaire* des Directives de notice d'impact présente de l'information pour guider les promoteurs dans la préparation de leur documentation de Notice d'impact tel que requis aux fins des propositions de projets en vertu de l'article 12 de *l'Accord sur le Nunavut* et de la Partie 3 de la *LATEPNu.*

Commentaires souhaités

Les commentaires relatifs à ces versions préliminaires doivent être déposés auprès de la CNER le ou avant le **15 mars 2019**, par la poste, par télécopieur ou par courriel :

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions
C.P. 1360, Cambridge Bay, NU X0B 0C0
Sans frais : 1-866-233-3033;
Télécopieur : 1-867-983-2594
Courriel : info@nirb.ca